

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2009-Z-67 REMPLAÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-67 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-Z-00
DE FAÇON À :**

POUR LE SECTEUR MIXTE DU PÔLE LÉO

- MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE M-235, AFIN D'Y MODIFIER LES DISPOSITIONS SPÉCIALES ET LES NORMES, NOTAMMENT LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS JUSQU'À 10 ÉTAGES, ET DU NOMBRE MAXIMAL DE 150 LOGEMENTS PAR BÂTIMENT.

POUR TOUTES LES ZONES :

- SPÉCIFIER CERTAINES DISPOSITIONS QUANT À L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL;
- AJOUTER DES NORMES POUR UN ESPACE DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN;
- AJOUTER UNE TERMINOLOGIE ET DES NORMES DESTINÉES À L'AUTOPARTAGE;
- AJOUTER DES NORMES ET DES EXIGENCES RELATIVES AUX ÉQUIPEMENTS DE MOBILITÉ DURABLE (BORNE DE RECHARGE ET SUPPORT À VÉLO).

**AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2009-Z-67**

- Avis est donné que lors d'une séance tenue le 14 avril 2020, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le premier projet de règlement numéro 2009-Z-67 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00 tel qu'amendé de façon à ».

Pour le secteur mixte du Pôle Léo

- Modifier la grille des usages et normes de la zone M-235, afin d'y modifier les dispositions spéciales et les normes, notamment la hauteur des bâtiments jusqu'à 10 étages, et du nombre maximal de 150 logements par bâtiment.

Pour toutes les zones :

- Spécifier certaines dispositions quant à l'implantation d'un bâtiment principal pour un secteur à redévelopper, requalifier;
- Ajouter des normes pour un espace de stationnement souterrain;
- Ajouter une terminologie et des normes destinées à l'autopartage;
- Ajouter des normes et des exigences relatives aux équipements de mobilité durable (borne de recharge et support à vélo).

Les modifications pour *le secteur mixte du Pôle Léo*, le projet de règlement s'applique à la zone M-235.

ZONE VISÉE	ADRESSES CONCERNÉES
M-235	Route 132 : 6040 à 6180 et lots 3 558 401, et lots 2 374 177, 6 271 625, 6 341 454 Rue Léo

Les modifications pour *toutes les zones*, le projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de Sainte-Catherine.

Par sa résolution numéro 147-05-20, le Conseil a résolu que l'assemblée publique de consultation soit remplacée par une consultation écrite annoncée quinze (15) jours au préalable, tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020.

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits concernant ce projet de règlement, par courriel à : greffe@ville.sainte-catherine.qc.ca ou par courrier à l'adresse suivante : 5465 boulevard Marie-Victorin, Sainte-Catherine (Québec) J5C 1M1 ou encore à la chute à courrier de l'hôtel de ville située à l'avant du

bâtiment, pour une période de quinze (15) jours, suivant la publication du présent avis soit le 22 mai 2020, et ce jusqu'au 6 juin 2020, 16 h 30.

OBJET DU RÈGLEMENT

Ce projet de règlement a pour principal objet :

Pour le secteur mixte du Pôle Léo

- Modifier la grille des usages et normes de la zone M-235, afin d'y modifier les dispositions spéciales et les normes, notamment la hauteur des bâtiments jusqu'à 10 étages, et du nombre de logement par bâtiment.

Pour toutes les zones :

- Spécifier certaines dispositions quant à l'implantation d'un bâtiment principal pour un secteur à redévelopper, requalifier;
- Ajouter des normes pour un espace de stationnement souterrain;
- Ajouter une terminologie et des normes destinées à l'autopartage;
- Ajouter des normes et des exigences relatives aux équipements de mobilité durable (borne de recharge et support à vélo).

Les détails du projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption sont disponible sur le site Internet officiel de la Ville de Sainte-Catherine au www.ville.sainte-catherine.qc.ca dans la section « [Avis publics](#) ». ([Pour l'explication du projet de règlement 2009-Z-67, cliquez ici](#))

Ce projet de règlement peut également être consulté sur notre site Internet à la même adresse. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter le Service de l'aménagement du territoire et développement économique, au numéro (450) 632-0590 poste 5130.

Donné à Sainte-Catherine, ce 22 mai 2020

Me Pascalie Tanguay, greffière